

Comité régional d'orientation des conditions de travail /CROCT

Domaine EMPLOI /Santé au travail

LE MANDAT

En vous engageant au CROCT (qui remplace le Comité régional de prévention des risques professionnels-CRPRP), vos principales missions consistent à participer :

- à **l'élaboration du plan région de santé au travail** ;
- à la **rédaction et à l'actualisation de diagnostics territoriaux sur les conditions de travail et la prévention des risques professionnels.**

Rôle consultatif sur les politiques publiques santé/sécurité au travail et amélioration des conditions de travail.

Les partenaires sociaux prennent une part active à ces missions à travers des **groupes permanents régionaux d'orientation (GPRO)**.

ENJEUX & PREREQUIS

L'analyse des diagnostics permet d'établir un ensemble **d'indicateurs fiables** pour aborder des **thématiques de prévention et d'orientation en santé au travail en cohérence avec les axes de prévention prévus dans la loi santé au travail du 2 août 2021.**

COMPOSITION-DESIGNATION

Sous la présidence du Préfet de région, le CROCT a une composition paritaire avec :

- un collège partenaires sociaux avec
 - o 8 représentants salariés
 - o 8 représentants employeurs titulaires (**4 MEDEF** +2 CPME + 1U2P +1FNSEA) + 2 suppléants par titulaire
- un collège des représentants des organismes de sécurité sociale/expertise/prévention (CARSAT/ARACT/Coordonnateur caisse MSA...);
- un collège de personnalités qualifiées sans voix délibératives.

INCOMPATIBILITE

Conflit d'intérêt pour les représentants des services de santé au travail interentreprises.

DUREE & POSTES A POURVOIR

3 ans. Prochain renouvellement général en mars 2025

Nombre de postes disponibles : **1 poste de suppléant à pouvoir immédiatement, mandature 2022-2025**

DISPONIBILITE

Disponibilité : **deux (2) fois par an** dont au moins une en formation plénière.

Attention : les informations figurant dans ce document sont susceptibles d'être modifiées

POURQUOI VOUS ENGAGER AU CROCT ?

Votre engagement pour ce mandat répond à un double objectif ; d'une part, vous êtes **proactif pour réfléchir à des solutions issues des problématiques risques professionnels/santé/prévention propres à notre territoire**. D'autre part, vous marquez votre militantisme puisque la nomination en tant que membre du collège des partenaires sociaux, notamment employeurs, est liée à la mesure de la représentativité syndicale et patronale.

Intéressé ? Contactez-nous au pôle Mandats de l'UPE 13 : ***mandat@upe13.com***

mandat@upe13.com